

# BIOGRAPHIE DE FRANCIOS TRUFFAUT

## De son enfance à ses premiers films

François Truffaut naît le 6 février 1932 de père inconnu.

Sa mère le confie à une nourrice

En 1933, sa mère épouse Roland Truffaut, qui a reconnu l'enfant à l'état civil dès octobre 1932. Elle met ensuite au monde un petit garçon qui ne survit pas plus de huit semaines. Le deuil de l'enfant légitime inscrit définitivement le petit François dans la position d'enfant rejeté.

À l'âge de trois ans, François est retiré de chez sa nourrice mais, le plus souvent, il est confié à ses grands-parents,

Dès 1939, le jeune François Truffaut, qui a pris goût à la lecture auprès de sa grand-mère, fréquente aussi les cinémas, le soir et souvent pendant les heures de classe. Il collectionne près de trois cents dossiers constitués d'articles de journaux découpés et de photographies volées dans les cinémas sur les cinéastes, Renoir, Gance, Cocteau, Vigo, Clair, Allégret, Clouzot, Autant Lara

En 1942, sa grand-mère maternelle meurt de tuberculose. Il retrouve le deux-pièces de ses parents.

Il trouve un complice de ses premiers « 400 coups » dans le Paris sous l'Occupation en son voisin de classe, Robert Lachenay, cancre redoublant qui a un an de plus que lui et habite un grand appartement à trois pâtés de maisons de chez lui.

À la Libération, François Truffaut a douze ans mais n'a toujours pas de chambre et continue de dormir dans le couloir.

À la fin 1946, il est embauché par un grainetier grossiste. En tant que magasinier et homme à tout faire, il circule dans Paris entre les différents dépôts. Il reverse à ses parents les deux tiers de son salaire mais habite le plus souvent dans la chambre de bonne où Robert Lachenay s'est installé.

En octobre 1947, François Truffaut déménage ses dossiers cinématographiques dans le grand appartement de la mère de Robert Lachenay. C'est leur bibliothèque cinématographique. Ensemble, ils découvrent le cinéma américain et fréquentent assidûment les cinéclubs.

En octobre 1948, il ouvre lui-même, malgré les avertissements bienveillants d'Henri Langlois, un cinéclub, Dès la seconde séance, son cinéclub souffre de la concurrence du cinéclub voisin, où André Bazin, grand critique reconnu, donne des conférences. François Truffaut va rencontrer le critique à son bureau pour lui demander de décaler ses conférences du dimanche matin. C'est leur première rencontre.

Son cinéclub, sans existence légale, a accumulé les dettes. En décembre 1948, le beau-père de François Truffaut, découvre ces dettes et que, pour y faire face, une machine à écrire lui a été volée. En échange d'une confession écrite humiliante, il règle les dettes sur le champ, soit un peu plus d'un mois de son salaire. François Truffaut et Robert Lachenay empruntent de nouveau des films pour leur séance suivante, s'engageant à payer cinq mille francs le lendemain. La recette est inférieure à deux mille francs. Roland Truffaut est aussitôt averti. Une violente dispute entre beau-père et beau-fils finit au poste, où l'adolescent est détenu pendant 2 jours. Après deux jours de détention supplémentaires au dépôt de la Préfecture, le juge pour enfants ordonne, en vertu de la « loi paternocratique » c'est-à-dire à la demande du tuteur légal, de placer l'adolescent dans le Centre d'observation des mineurs délinquants de Villejuif. Il y est suivi par un psychologue qui travaille dans une orientation freudienne à l'écoute du patient et repère « une fuite dans

les mensonges répétés » d'« une situation familiale et sentimentale traumatisante », loin de la stigmatisation initiale de l'« instable psychomoteur à tendances perverses ».

En 1949, après trois mois de maison de redressement, François Truffaut est admis au Centre d'action éducative pour jeunes gens, non mixte, de Versailles, appelé « foyer Guynemer ».

André Bazin le reçoit et le recommande auprès de Jacques Becker.

En septembre 1949, François Truffaut est exclu du foyer Guynemer et rendu à sa famille à cause d'une « influence néfaste » et d'un chahut provoquant des dégâts matériels que son beau-père doit régler, soit, pension comprise, de nouveau l'équivalent d'un mois de salaire. Le juge pour enfants a donné son accord parce qu'André Bazin accepte de l'embaucher au poste de secrétaire de la section cinématographique de *Travail et Culture*. La moitié de son salaire paie la chambre que son beau-père a accepté de louer pour lui.

En octobre 1950, il entreprend les démarches pour devancer l'appel. En décembre 1950, il adresse deux critiques à Jean Genet et il signe un engagement de trois ans dans l'idée de se faire tuer en Indochine.

Il déserte à l'été 1951. Il simule la folie dans l'espoir d'être réformé ce qu'il obtient mais il est dégradé.

Dès sa libération, en février 1952, François Truffaut est hébergé par le couple Bazin.

À partir de mars 1952, André Bazin fait publier des critiques rédigées par François Truffaut dans les *Cahiers du cinéma*. De plus en plus nombreuses, certaines sous pseudonymes, elles louent le cinéma américain et le tournage en extérieur naturel, si absent du cinéma français.

À la fin de l'année 1953, François Truffaut est embauché par la revue au poste de rédacteur. Le numéro de janvier publie un article de lui, exceptionnellement long, préparé depuis plus d'un an. « Une certaine tendance du cinéma français » est un texte pamphlétaire contre les cinéastes de « qualité française ». L'article vise notamment les scénaristes Jean Aurenche et Pierre Bost, et le réalisateur Claude Autant-Lara.

Au sein de la revue, François Truffaut forme avec les autres rédacteurs, Claude Chabrol, Jacques Rivette, Jacques Demy, Éric Rohmer, Jean-Luc Godard, la jeune garde autour d'un André Bazin habitué à plus d'aménité et dépassé. Le plus assassin est François Truffaut, qui n'hésite pas à manipuler l'insulte personnelle. Il défend le cinéma d'auteur contre le cinéma de consommation avec une grande intransigeance, dogmatisme de jeunesse qu'en 1984 il confiera regretter.

**« René Clément pratique un cinéma contre lequel, aux Cahiers, nous luttons. (...) L'essentiel pour Clément est que le film qu'il est en train de tourner coûte plus cher que le précédent et moins que le prochain. Il ne s'agit plus, comme avec *La Bataille du rail*, de tourner un film à son idée en espérant que le public entrera dans le jeu, mais, d'emblée, offrant de l'exotisme à peine plus orgueilleux qu'à l'ordinaire, et beaucoup de vedettes. (...) [Son] cinéma n'influencera personne (...) Sitôt qu'[il] cherche la vérité, son échec est flagrant (...) les enfants de *Jeux Interdits* sont aberrants et dans tous ses films, l'amour est escamoté purement et simplement."**

**« Du *Diable au Corps* à *Marguerite de La Nuit*, en passant par *L'Auberge Rouge*, *Le Blé en Herbe*, et *Le Rouge et le Noir*, j'ai régulièrement attaqué Claude Autant-Lara, déplorant ses tendances à tout affadir, à tout simplifier, la grossièreté hargneuse avec laquelle il "condensait" Stendhal, Radiguet ou Colette, déplaçant, amenuisant toujours l'esprit de l'œuvre adaptée. (...) Si j'admire aujourd'hui et presque sans réserve *La Traversée de Paris*, (...) c'est qu'il a enfin trouvé le sujet de sa vie, (...) et que la truculence, l'exagération, la hargne, la vulgarité, l'outrance, loin de desservir, ont haussé jusqu'à l'épique."**